

Extrait du registre des délibérations  
Réunion du conseil municipal du 15 novembre 2011  
DELIB2011N71

Le quinze novembre deux mille onze, à dix neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Fillon, maire

**Présents** : Christian Trémoulet (dès 20h25), Pierre Artique, Charles-Henri Duboux, Josyane Favrat-Vaudaux, Carole Dinger, Joanny Dominique, Anyck Beauvallet-Gérard, Martine Duchêne, Chantal Fichard Bernard Meillasson, Philippe Bertrand

**Excusés** : Diane Monnot (pouvoir à Carole Dinger), Nicolas Mouchet (pouvoir à Chantal Fichard), Thierry Delévaux (pouvoir à Martine Duchêne).

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15  
Nombre de conseillers municipaux présents: 11, puis 12 dès 20h25  
Nombre de votants: 14, puis 15 dès 20h25

Date de convocation du conseil municipal: 8 novembre 2011

Josyane Favrat-Vaudaux est désignée en tant que secrétaire.

**Objet : mise en place de la taxe d'aménagement**

Sur proposition de la commission d'urbanisme

Vu le code de l'urbanisme, articles L 331-1 et suivants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 6 voix pour, 4 contre (Chantal Fichard - pouvoir de Nicolas Mouchet, Martine Duchêne - pouvoir de Thierry Delévaux), 2 abstentions (Carole Dinger - pouvoir de Diane Monnot)

**DECIDE**, en remplacement de la taxe locale d'équipement

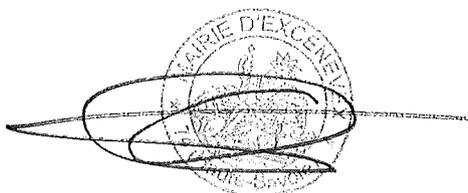
d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle sera transmise à la direction départementale des territoires au plus tard le premier jour du deuxième mois suivant son adoption, soit le premier janvier 2012.

Les signatures suivent au registre

Le maire  
Pierre Fillon



**Extrait de registre des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du 3 novembre 2014**  
**DELIB2014N80**

Le lundi 3 novembre 2014 à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

**Présents** : Christian Trémoulet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Laurence Lassort, Carole Dinger, Denise Gignoux, Philippe Bertrand, Cécilia Mota. Christophe Coste.

**Excusés** : Josiane Mouchet (pouvoir à Pierre Artique), Bernard Meillasson (pouvoir à Pierre Fillon), Coralie Marmot (pouvoir à Cécilia Mota), Philippe Delerce (pouvoir à Christian Trémoulet)

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	11
Nombre de votants	15
Date de convocation du conseil municipal	27 octobre 2014
Carole Dinger est désignée en tant que secrétaire de séance	

**Objet : taxe d'aménagement, diverses exonérations**

Le maire expose que le code de l'urbanisme ouvre la possibilité d'exonérer les administrés partiellement ou totalement de la taxe d'aménagement pour les logements aidés, leurs garages et places de stationnement, ainsi que les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Il propose que ces exonérations soient faites afin de favoriser la construction de logements aidés. De même, il suggère que les abris de jardin réellement affectés à cet usage soient pris en compte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

En application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme modifié, par l'article 90 de la loi de finances initiale pour 2014,

**DECIDE** d'exonérer de la taxe d'aménagement

- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant de prêts PLUS, PLS ou PSLA et qui n'ont pas bénéficié de l'exonération facultative totale sur les logements sociaux (PLAI)
- les surfaces annexes à usage de stationnement de ces locaux
- les abris de jardin à raison de 60 % de leur surface (inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>)

Les signatures suivent au registre

Le maire  
Pierre Fillon